

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 661

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **2 mai 2022**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 661** relatif à la création d'une réserve financière pour fins d'élections municipales.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 11 mai 2022.

Crystel Poirier, LL.L Greffière